

PATRICK CADELL

Les archives et l'identité nationale en Angleterre et en Écosse

Quand le gouvernement de l'Angleterre et celui de l'Écosse s'unirent définitivement en 1707 pour créer le Royaume Uni, la loi qui confirma le traité d'union stipula que les archives de l'Écosse devaient rester séparées de celles de l'Angleterre. C'est encore le cas aujourd'hui, et tandis qu'une bonne co-opération existe entre les deux services d'archives, il n'y a pas, et il n'y a jamais eu, un lien formel, que ce soit légal ou administratif, entre ce qui se passe à Londres et ce qui se passe à Édimbourg. Le Royaume Uni est donc peut-être unique du fait d'être un seul État avec deux traditions et deux administrations archivistiques bien séparées et bien distinctes l'une de l'autre. Il est d'autant plus passionnant donc d'étudier comment les deux pays, en ce qui concernait la gestion de leurs archives, réagirent au mouvement du 19^e siècle vers le développement de l'État nation.

Dans un sens ils n'avaient pas besoin d'y réagir. Ils étaient tous les deux pour des raisons en partie géographiques, en partie historiques, déjà très conscients de leur identité nationale. La frontière entre les deux pays avait été fixée dès le 11^e siècle, et plus tard ne subit que de changements mineurs; la mer qui les entoure fit le reste. Les guerres entre les deux pays qui marquèrent ensuite le cours des prochains cinq cents ans, si elles ne décidèrent pas grand'chose, donnèrent au moins aux habitants des Iles Britanniques une vive compréhension de la distinction entre l'Écosse et l'Angleterre. Donc les idées qui animaient en Europe continentale le mouvement populaire vers le développement de l'État nation au 19^e siècle, quoiqu'elles n'aient pas manqué d'influencer le Royaume Uni, n'eurent qu'une influence modérée, surtout sur nos services d'archives. De toute manière cette influence s'exerçait d'une façon bien moins dramatique sur les archives du Royaume Uni que sur celles de l'Europe continentale.

En outre le Royaume Uni ne subit pas de bouleversement politique qui aurait changé les dispositions gouvernementales. La «Révolution» de 1689 avait été le remplacement, plutôt en douceur, d'un roi par un autre. Les rebellions jacobites de 1715 et de 1745 – dont celle-ci vit la dernière bataille sur le sol britannique – n'aboutirent à rien. Les guerres napoléoniennes ne touchèrent qu'à peine la vie intérieure du pays. Le Royaume Uni n'a jamais eu besoin de construire sur les ruines d'un gouvernement, détruit par la guerre ou par la révolution, une nouvelle constitution, encore moins un nouveau service d'archives. Donc les deux services d'archives qui existent côté à côté en Grande Bretagne n'ont pas été créés d'une pièce, ni conçus selon un seul système ou principe politico-philosophique. Ils sont plutôt le résultat d'un développement lent, quelquefois difficile et non sans secousses, mais qui d'une façon générale répondait aux besoins de l'administration dont ils étaient une branche. C'est en partie pour cette raison que leur aspect administratif continue, même aujourd'hui, à dominer l'attitude publique et gouvernementale envers les archives.

En Angleterre il y avait alors, comme il y avait eu depuis le Moyen Age, une attitude de laisser faire à l'égard des archives, le sentiment que chaque administration devrait se charger de la responsabilité de ses propres archives, et en particulier que les archives créées localement, à l'exception de quelques archives judiciaires de haut niveau, même si elles rapportaient aux activités du gouvernement central, devraient être gardées dans l'endroit où elles avaient été créées. En Écosse par contre la centralisation à Édimbourg de la collecte de toutes les archives était déjà absolue au 19^e siècle, et en fait on voit même au 15^e siècle les origines de cette tendance. En Angleterre on voulait faire au centre le moins possible et en Écosse le plus possible. Aujourd'hui ces attitudes sont un peu adoucies, mais elles continuent à caractériser notre façon de faire.

C'est un lieu commun du 21^e siècle que de représenter les archives comme mémoire de la nation, comme partie essentielle du processus démocratique, et comme moyen d'assurer que chaque citoyen sache ce qui a été décidé en son nom. Il ne fut pas toujours ainsi. Au 18^e siècle en Angleterre, les archives servaient les besoins, et se trouvaient encore sous la garde, des ministères et des administrations dont elles étaient l'histoire. Le résultat en était une pratique fort variable, et quelques graves inefficacités. La plus grande centralisation pratiquée en Écosse, si elle était loin de mettre en place la perfection archivistique, assurait au moins qu'il y avait un seul responsable des archives, et, peut-être le plus important, un seul bâtiment dans lequel les archives devraient être déposées.

Cependant vers la fin du 18^e siècle, deux développements fixèrent l'attention publique sur les archives. D'abord on commençait à se rendre compte que la charge de travail imposée aux ministres – et entre autres choses l'archivage des documents qu'ils avaient créés – était trop lourde pour être accomplie avec le moindre semblant d'efficacité. D'autre part il y eut plusieurs procès, rendus très publics, d'escroquerie par fonctionnaires d'état; en effet il devint courant d'attaquer ses adversaires en les accusant de détournement de fonds publics. On découvrit au cours des recherches judiciaires nécessaires que les archives des administrations n'avaient pas été bien tenues.

En même temps les britanniques n'avaient qu'à regarder ce qui se passait sur l'autre côté de la Manche pour apprécier les changements fondamentaux qui pouvaient bouleverser un pays comme la France. Là une considération des fonctions de l'État avait mené, comme une des premières mesures du gouvernement révolutionnaire, à l'établissement formel des Archives Nationales. Ce n'était pas que le Royaume Uni voulût suivre l'exemple politique de la France. Loin de là, mais on ne pouvait pas nier ni exclure l'influence de la pensée qui animait la Révolution.

En outre au début du 19^e siècle la poussée intellectuelle du siècle des Lumières vers une compréhension plus large et plus exacte du présent, et donc du passé qui l'avait créé, amena avec lui une demande d'accès aux archives pour de raisons historiques. Les premières oeuvres historiques basées sur une étude des documents originaux commençaient à paraître dans les années 1770, et c'étaient les auteurs de ces livres qui furent les premiers à chercher l'accès aux archives du gouvernement. Ceux qui formulaient cette demande étaient bien capables d'exprimer leur consternation à la façon dont ces archives étaient gérées. En tout pays les archives ont une valeur culturelle et une valeur administrative. Cependant quoique leur valeur culturelle n'ait jamais été entièrement négligée en Grande Bretagne, au moins depuis le 18^e siècle, l'Angleterre et l'Écosse ont ceci en commun que les deux pays, tout en reconnaissant que la culture joue son rôle, mettent l'accent sur l'importance administrative des archives.

Que fit-on en effet? En juillet 1800, le gouvernement du Royaume Uni établit une Commission pour examiner les archives du pays, et pour rédiger un rapport à l'intention de la Chambre des Communes sur ce que l'on devrait en faire. La Commission découvrit que,

«Les documents publics du royaume se trouvent en maints bureaux ni classés ni décrits, ni authentifiés; beaucoup d'entre eux risquent d'être rayés, changés ou

faussés; ils se trouvent dans de bâtiments incommodes et peu sûrs, et il serait avantageux au service public que ces documents fussent catalogués et que quelquesuns des plus anciens et des plus précieux fussent imprimés».

Elle ajouta beaucoup à propos du besoin de bien gérer les archives, du paiement des archivistes, et du besoin d'éliminer les documents qui n'avaient plus de valeur administrative ou historique, mais peu du rôle symbolique des archives, de la mémoire de la nation, des besoins démocratiques du citoyen, ou, le plus important, de l'établissement de ce qui pourrait servir comme service national d'archives.

En effet le travail de la Commission se concentrait sur les conditions qui existaient à Londres où il y avait de faiblesses incontestables. Alors, comme semble être encore si fréquemment le cas, il y avait une tendance à laisser la gestion des archives courantes d'une administration aux bons soins d'un personnel de basse catégorie. Tant que l'administration elle-même pouvait trouver les documents dont elle avait besoin, il y avait peu de raison pour que l'on les gère d'une façon convenable, ou que l'on assure leur vie au delà de l'action administrative à laquelle elles étaient liées.

La Commission s'en rendit compte, et quand elle publia son rapport final en 1812 elle ne ménagea pas ses critiques. Mais le gouvernement, surtout en Angleterre, était peu disposé au changement. La Révolution française avait donné au changement une mauvaise réputation, et les recommandations de la Commission se bornèrent essentiellement à la préservation des dispositions déjà existantes, mais en ajoutant que de personnes devraient être nommées pour gérer les archives, et que celles-ci devraient être rangées et cataloguées pour être communicables. Cependant tandis que le gouvernement était content de tout accepter, il ne le croyait pas nécessaire de voter les fonds dont on aurait besoin, et il ne proposa pas de sanctions à prendre contre une administration qui n'agissait pas selon ce que la Commission avait suggéré. La conséquence fut celle à laquelle on aurait pu s'attendre – très peu de chose. Le conservatisme inné des anglais ne permettait le changement que dans un cas de besoin extrême. De toute façon le gouvernement était en train de faire la guerre contre un des plus grands génies militaires de l'époque, et ni son esprit ni son argent ne pouvait s'appliquer à d'autres choses, surtout pas dans le domaine domestique.

Les guerres napoléoniennes passées, il y eut la baisse habituelle de demande industrielle qui suit toute guerre, avec en plus le besoin de réinté-

grer parmi les travailleurs du pays les soldats et les marins qui n'avait plus d'emploi, et en outre de s'adapter aux conséquences de cinquante ans d'une industrialisation très rapide. Le pays commença donc à confronter de graves problèmes sociaux. Le résultat en était plusieurs actes du parlement de tendance relativement libérale sur les usines, le syndicalisme, le code pénal, la tolérance en matière de religion, l'administration municipale et le droit de vote. Enfin on vint à examiner de près l'administration du pays même, et par conséquent la façon dont il gérait ses archives.

Mais ce n'était qu'en 1836 que l'on convoqua un comité parlementaire pour considérer le travail et les conclusions de la Commission de 1800. On constata qu'en Angleterre les archives se trouvaient toujours dispersées parmi ministères et administrations, et on recommanda qu'elles devraient être rassemblées dans un seul bâtiment – à l'instar de la pratique écossaise. Cette fois l'action suivit presque immédiatement, et en 1838 le Public Record Office fut établi.

Il restait toutefois un dernier problème. On proposa la préservation de la distinction entre «state papers» et «records»: entre les archives historiques, et les documents d'importance évidentielle. Ceux-là seraient déposés au British Museum, c'est à dire dans le département des manuscrits de la bibliothèque nationale; ceux-ci seraient versés au nouveau Public Record Office. Cette distinction un peu bizarre entre ce que l'on pourrait appeler culturel, et ce que l'on pourrait appeler utile, aurait en même temps préservé une partie du chaos qui marquait traditionnellement les dispositions archivistiques de l'Angleterre. La proposition fut fortement contestée par Sir Francis Palgrave, le premier archiviste national à Londres, qui, en soutenant le principe du respect des fonds persuada finalement le gouvernement que toutes les archives publiques de l'Angleterre créées par l'état devraient sans exception être versées au Public Record Office. On constate non sans intérêt que cette distinction avait déjà soulevé en France de vives discussions.

Les archives publiques de l'Angleterre cependant se définirent alors, et se définissent encore, de manière très restreinte. Elles ne sont que celles créées par le gouvernement central, et, à l'exception de quelques fonds d'origine judiciaire qui avaient été centralisés à Londres depuis le 13^e siècle, elles excluent, au moins pour ce qui concerne leur versement à un service d'archives à Londres, les documents d'origine locale qui témoignent à l'action du gouvernement central. De même on n'essaya pas de prendre aux familles d'anciens fonctionnaires d'état les fonds impressionnants d'archives gouvernementales qu'ils avaient gardés. En outre ni les

archives des administrations locales ni celles du parlement ne se trouvent sous un contrôle ou sous une inspection centrale.

Un développement cependant se fit tout de suite sentir. Le Public Record Office lança son magnifique programme de publications pour rendre plus facile, tant physiquement qu'intellectuellement, l'accès aux archives historiques du gouvernement. Si, en dehors de l'établissement du PRO même, il y avait un résultat significatif de ce nouvel intérêt aux archives, c'était sûrement cette initiative.

Les anglais n'ont jamais cru à la valeur symbolique de leurs archives. Pour eux l'importance des archives est une importance pratique. C'est une race pour laquelle le pragmatisme est une des plus grandes vertus administratives. Les guerres napoléoniennes soulignaient pour maintes nations de l'Europe continentale qu'elles étaient italiennes, piémontaises allemandes, ou espagnoles etc. Le déplacement vers la capitale du pays victorieux d'énormes quantités d'archives (comme le firent par exemple de régimes militaires d'époques antérieures, et qu'ils firent de nouveau pendant la 2^e guerre mondiale) était non seulement une des conséquences de la guerre, mais une conséquence de grande importance. Pour le citoyen des pays dont les archives avaient été déplacées, ce déménagement soulignait l'importance des archives, non seulement pour leur commodité administrative, mais comme symbole de l'indépendance nationale. Ce point de principe échappa aux anglais dont les archives n'avaient jamais été menacées autrement que par la négligence. Les archives étaient un aspect de la bonne administration, non pas de l'indépendance nationale; de l'efficacité gouvernementale, non pas de la culture.

En Écosse cependant la situation était tout autre. Petit pays, pauvre avant le 19^e siècle, mais avec de bonnes communications – toutes les villes importantes se trouvent au bord de la mer ou à très courte distance de la capitale – et doté d'un centre administratif à Édimbourg qui sut s'imposer aux administrations locales, l'Écosse était le pays par excellence de la centralisation des services d'archives. A partir du 16^e siècle on accepta le principe que les documents transcrits dans de registres, qui seraient rédigés par de fonctionnaires désignés pour ce travail, et que l'on garderait à Édimbourg pour qu'ils soient à l'abri de tout abus local, seraient de plus grande autorité probante que le document original. On conféra ainsi aux archives nationales une grande importance légale et administrative. Le premier bâtiment d'archives fut construit dans le château d'Édimbourg déjà dans les années 1540-42, et le bâtiment qui sert aujourd'hui comme siège principale du service national d'archives et qui fut ou-

verte en 1789 s'appelle Register House à cause de son utilisation originelle. Cette centralisation prit donc son origine dans un désir de préserver l'évidence légale.

Cependant comme les archives de plusieurs pays de l'Europe continentale, celles de l'Écosse subirent de déprédations dûes à la guerre. Elles furent amenées en Angleterre (et perdues ensuite à l'exception d'une poignée de documents) en 1296. Le même sort leur arrivèrent en 1651. Au cours de leur retour en Écosse en 1660 un des bateaux qui les transportaient coula, et il y avait encore de pertes. Par conséquent la tendance naturelle aux écossais de respecter la parole écrite se confortait de la conscience de la fragilité de leurs archives et de leur caractère de symbole national. Dans le traité d'union de 1707 dont j'ai déjà parlé, les archives nationales figurent, avec d'autres objets symboliques comme la couronne des rois d'Écosse, sur une liste d'articles qui ne doivent jamais être transférés en Angleterre.

Les Écossais donc n'avaient rien à apprendre ni sur l'importance des archives pour l'administration, ni sur leur rôle de symbole de l'État nation. Au début du 19^e siècle il y avait déjà à Édimbourg une organisation dans laquelle on pourrait entrevoir un service national d'archives.

La Commission de 1800 cependant avait son effet en Écosse. Son travail appuyait une attitude professionnelle envers les archives. A partir des années 1770 jusqu'en 1806 les archives avaient été sous la direction d'un historien, homme de grand savoir, mais dont le cerveau était le seul catalogue, le seul outil de recherche. Sans son aide il n'y avait vraiment pas moyen d'accéder aux archives. A sa mort, lui succéda Thomas Thomson, membre lui-même de la Commission, et à vrai dire un des premiers archivistes dans le sens moderne du terme à travailler dans le Royaume Uni. Thomson comprenait mieux que quiconque ce qui était un service d'archives. En 1809 il assura le passage d'une nouvelle loi par laquelle les archives de l'Écosse, et en particulier celles créées hors de la capitale, seraient proprement centralisées, et il lança un programme de publication des archives historiques du pays. On peut se douter que l'idée de l'État nation l'eût encouragé à promouvoir l'amélioration du service national d'archives en Écosse, mais il fit certainement de son mieux pour appuyer la conscience publique de son importance tant administrative qu'historique.

Il se trouvait aidé dans son travail par un phénomène qui n'était point particulier à l'Écosse mais qui ne trouvait certainement pas son écho en Angleterre: celui d'une littérature de tendance nationaliste. Les romans de Walter Scott et la poésie de Robert Burns firent sentir à l'Écosse qu'elle

était en effet un peu différente d'autres pays. Scott lui-même était historien, historien romantique certes, mais qui était prêt à examiner l'évidence des documents originaux. En fait il encouragea l'établissement d'une quantité de sociétés historiques, dont le but principal était la publication de textes et de documents historiques, et dont le travail, concentré entre 1820 et 1850 était, et reste encore, d'une grande valeur scientifique.

Si en Angleterre et en Écosse les archives publiques se trouvent traitées de façons différentes, il en va de même pour les archives privées. Le service national en Angleterre n'a presque jamais reçu les archives privées. Au cas où il y a eu besoin de verser les archives privées à un service public, les universités d'abord, et à partir du 20^e siècle les services d'archives des autorités locales, les ont reçues. Ceci explique d'ailleurs la richesse de quelquesuns de ces dépôts d'archives, une richesse rehaussée par leur responsabilité envers les archives locales et envers les archives du gouvernement central créées localement.

En Écosse par contre ni les universités ni les autorités locales ne s'intéressaient particulièrement aux archives avant la seconde moitié du 20^e siècle, et, à l'exception de la Bibliothèque des Avocats (qui allait devenir la Bibliothèque nationale) il n'y avait qu'un seul service d'archives dans le pays – celui de la nation. On voit donc le premier versement d'archives privées au service national dans les années 1820, et aujourd'hui quelquesuns des fonds privés qu'il a reçus sont parmi les plus fréquemment consultés.

Il reste cependant les archives privées retenues par les familles ou par les entreprises qui les ont créées. Vers la fin du 19^e siècle on se rendit compte de l'importance historique des fonds d'archives qui ne se trouvaient pas en dépôt chez un service public. On établit donc la Historical Manuscripts Commission qui en recensant ces fonds et en en créant des répertoires sert de portail aux archives encore retenues par les particuliers. Ces archives sont censées faire partie de l'archive national dans un sens global, mais non pas de la responsabilité du service national, que ce soit en Angleterre ou en Écosse.

Le développement d'un sens d'identité nationale, si typique des pays de l'Europe continentale du 19^e siècle, s'il a vraiment joué un rôle dans le développement du service national d'archives, ne servait au Royaume Uni qu'à conforter les tendances nationales déjà existantes. Tandis qu'en Angleterre il encouragea la continuation de l'attitude traditionnelle et minimaliste envers les archives – le moins possible de responsabilité centrale, et un effort d'assurer que la responsabilité pour les archives locales restait

en effet locale – en Écosse il confirma une prédisposition à la centralisation. Cependant dans les deux pays, où l'on reconnaissait toutefois l'importance dominante de la valeur administrative des archives, le besoin d'un meilleur accès aux archives pour des raisons historiques, tant par la publication des documents, que, finalement, par l'acceptation du principe qu'ils doivent être accessibles gratuitement, faisait indubitablement partie de l'idée qu'une nation devrait toujours se connaître mieux; qu'elle devrait comprendre son passé pour mieux comprendre ce qu'elle est devenue.